



2^e Université des acteurs non étatiques

Participation des acteurs non étatiques
dans les politiques publiques :
faire-valoir ou nouveau paradigme ?

CAHIER DE RECOMMANDATIONS DU CITOYEN

Mai 2013



Plate-forme des acteurs non étatiques
85 A, 2^e étage, Sacré-Cœur 3 Pyrotechnie, Dakar Tél. : 33 869 45 40
www.plateforme-ane.sn



SOMMAIRE

<i>Discours de M. Aboul MBAYE, Premier Ministre</i>	3
<i>Discours Madame Dominique Dellicour, Chef de Délégation de l'Union européenne</i>	4
<i>Discours d'ouverture de M. Mamadou FAYE Président de la Plateforme AnE</i>	5
<i>Discours M. Abdou Latif COULIBALY Ministre de la Promotion de la Bonne Gouvernance</i>	6
<i>Discours clôture DE M. Mamadou FAYE Président de la Plateforme AnE</i>	7
I. PROBLEMATIQUE, ENJEUX ET DEFIS	8
II. DEMARCHE	10
II. LEÇONS TIREES	11
III. RECOMMANDATIONS A L'ETAT DU SENEGAL	12
IV. RECOMMANDATIONS AUX COLLECTIVITES LOCALES	17
V. RECOMMANDATIONS AUX ACTEURS NON ETATIQUES	18
VI. RECOMMANDATIONS AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	20
VII. PERSPECTIVES POUR LA PLATEFORME DES ACTEURS NON ETATIQUES	22

Comite de rédaction

Malick DIOP, Coordonnateur de l'université
Moussa MBAYE, Président comité scientifique
Maimouna Isabelle DIENG, Secrétaire permanente de la Plateforme AnE

Equipe de rapporteurs

Marcel COLY, Abdy Nar NDIAYE, Mame Cheikh SARR, Merry DIA, Gabriel SAMB,

Après une première édition organisée en 2009, la deuxième Université des acteurs non étatiques (AnE) s'est tenue du **28 au 31 mai 2013** à l'**ESEA (ex ENEA) sur le thème « Participation des acteurs non étatiques dans les politiques publiques : faire-valoir ou nouveau paradigme ? »**.

L'Université est un cadre de dialogue, de réflexion, de partage, d'échanges et de mutualisation des pratiques des différents acteurs non étatiques, l'État, les collectivités locales et les partenaires au développement.

Parmi les notions clés qui justifient la mise sur pied d'une Plate-forme des acteurs non étatiques pour le suivi des Accords de Cotonou au Sénégal, figurent celle de « participation », dont le contenu se prolonge dans celles de « contrôle citoyen », de « cohésion sociale » et de « solidarité »... Cette participation a été au centre des débats lors de cette deuxième Université.

« Le thème de cette 2e édition nous interpelle tous : décideurs politiques, acteurs non étatiques, partenaires techniques et financiers et populations, en ce qu'il nous met en situation d'interroger le rôle et la place des ANE dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques »¹.

Par delà la participation qui constitue le thème général, l'occasion a aussi été donnée aux différentes parties prenantes, de réfléchir entre autres, sur des thèmes d'actualité, tels que les droits humains, l'environnement, l'eau, l'assainissement, culture et communication, migrations, gouvernance économique, gouvernance locale, etc., afin de dégager des recommandations permettant d'améliorer la pertinence et l'efficacité des politiques publiques, de même que le partenariat.

¹ Cf. Discours de Monsieur Abdoul Mbaye. Premier ministre. Ouverture officielle de la deuxième Université des Acteurs non Etatiques. 28 mai 2013. Dakar, Ecole Supérieure d'Economie Appliquée (ex ENEA)





Discours de M. Aboul MBAYE, Premier Ministre Ouverture officielle de la deuxième Université des Acteurs non Etatiques

Mesdames messieurs,

C'est avec un très grand intérêt que j'ai accueilli l'initiative portée par la Plate-forme des Acteurs non étatiques, d'organiser la 2^e édition de son Université, et c'est avec plaisir que je préside, aujourd'hui, la cérémonie d'ouverture de cette grande rencontre qui constitue, nous en convenons tous, un moment fort d'échange et de réflexion libre et démocratique, sur un sujet d'intérêt national.

En effet, le thème de cette 2^e édition « participation des Acteurs non étatiques aux politiques publiques : «faire-valoir ou nouveau paradigme ?» nous interpelle tous : décideurs politiques, acteurs non étatiques, partenaires techniques et financiers et populations, en ce qu'il nous met en situation d'interroger le rôle et la place des ANE dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques.

Ce thème est d'autant plus pertinent que la problématique de l'efficacité de nos politiques publiques reste, toujours, une question posée et à résoudre. Cela veut dire que face aux défis qui nous interpellent, tous les jours, en termes de production et de croissance, d'éducation, de santé, de sécurité alimentaire, de lutte contre les inondations, contre le chômage, de promotion de la gouvernance, etc. , il nous faut, nous arrêter un moment, prendre du recul, et évaluer notre façon de faire et nos pratiques, en tirer les meilleurs enseignements, pour rectifier, améliorer et continuer d'avancer.

C'est heureux, et je m'en félicite, que la Plate forme des ANE ait compris l'importance de cet exercice auquel vous allez vous atteler durant trois jours de travail intense. En effet, vous allez aborder des sujets importants liés à la problématique de la participation des ANE aux politiques publiques, dans tous ses contours, en essayant d'apporter des réponses pertinentes aux multiples questions qui se posent : quel est le sens de la participation des ANE aux politiques publiques ? Quelles sont ses modalités et son mode opératoire ? A-t-elle un cadre juridique et institutionnel approprié ? Comment s'assurer de la légitimité des différentes organisations comme représentatives des groupes d'acteurs ? Comment s'assurer que l'on ne crée pas des élites ou des « professionnels » de la participation qui se trouveront peu à peu en déphasage avec les dynamiques réelles ? Quels sont les effets et l'impact de la participation dans le processus de développement économique et social de notre pays ? Qu'en est-il des partenariats ? Sont-ils véritablement équilibrés, productifs et porteurs de valeur ajoutée pour les différentes parties ?

Telles sont quelques unes des questions de fonds auxquelles vous allez chercher à répondre.

Comme vous le savez, le Président de la République, Son excellence, Mr Macky Sall a décidé de placer son mandat sous

le signe de la bonne gouvernance. Cela correspond à ses convictions. Cela est une de ses promesses de campagne. Cela est une demande citoyenne forte.

C'est pourquoi, il est à l'écoute permanente des Sénégalaises et des Sénégalais, pour prendre en charge leurs préoccupations en la matière. C'est ainsi que le gouvernement a décidé d'engager des réformes en profondeur au niveau de nos institutions comme dans l'Administration publique dans son mode d'organisation et de fonctionnement. Il en est de même en ce qui concerne la gestion de nos finances publiques désormais orientée vers plus de transparence et d'efficacité. Inutile de vous dire que la reddition des comptes trouve une bonne place dans l'engagement du Président Macky Sall à répondre à la demande des populations et des différents acteurs de la vie nationale pour une justice impartiale, libre et indépendante.

Mesdames, Messieurs,

Il est inimaginable d'engager tous ces chantiers sans l'apport et la contribution des acteurs non étatiques dont l'expertise et le patriotisme ne sont plus à démontrer. Mais pour réussir ce pari, il importe de promouvoir des espaces et des plateformes appropriés d'expression et de propositions. L'université des ANE en est un exemple vivant.

Mesdames et Messieurs,

Je suis convaincu que l'Université des acteurs non étatiques, cadre de dialogue, de consultation multi-acteurs, de réflexion, de partage et de mutualisation des pratiques, va contribuer de manière substantielle, à travers les sujets que vous allez agiter (partenariat, droits humains, environnement, eau et l'assainissement, culture et communication, migrations, gouvernance économique), à la définition d'une nouvelle approche de la participation qui mettra en avant la triptyque : responsabilité, qualité et efficacité.

Je suis persuadé que, pour ce faire, et c'est là tout l'intérêt de vos échanges, vous allez partir d'expériences de terrain, vécues et partagées par les nombreux acteurs, venus des quatorze régions du Sénégal, que vous allez soumettre ensuite, à des éclairages théoriques et pratiques d'éminents experts et universitaires.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons besoin d'une analyse approfondie de ces pratiques et de ces dynamiques pour que notre action s'inscrive, davantage, dans une démarche inclusive de co-construction des politiques publiques. La grande diversité des participants à vos assises et leur qualité vous y prédisposent naturellement.

C'est pourquoi, le Gouvernement attend avec impatience vos conclusions et recommandations auxquelles il accordera, croyez-moi, une attention toute particulière.

En souhaitant pleins succès à vos travaux, je déclare ouverte la 2^e édition de l'Université des acteurs non étatiques sur le thème « Participation des acteurs non étatiques aux politiques publiques : faire-valoir ou nouveau paradigme ».

Je vous remercie de votre aimable attention.



Discours Madame Dominique Dellicour, Chef de Délégation de l'Union européenne
Ouverture officielle de la deuxième Université des Acteurs non Etatiques





Discours d'ouverture de M. Mamadou FAYE Président de la Plateforme AnE

Mesdames, Messieurs

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que nous sacrifions à ce rituel, à l'occasion de la tenue, pour la deuxième fois, de l'Université des acteurs non étatiques. Mais avant d'en venir au vif du sujet, décliné tantôt, par le Président du Comité scientifique, je souhaite saluer une fois encore l'excellence des relations partenariales existant entre notre Plateforme, l'Etat du Sénégal et l'Union européenne.

La tenue de notre 2^{ème} Université, autour du thème « Participation des AnE dans les Politiques publiques. Avec comme interrogation « faire valoir ou nouveau paradigme ? », revêt à nos yeux, une importance toute particulière. En effet, elle offre là, l'occasion d'aller au fond des choses, pour répondre à toute une série de questionnements.

Car, par delà la participation qui constitue le thème général, l'occasion sera aussi donnée aux différentes parties prenantes, de réfléchir entre autres, sur des thèmes d'actualité, tels que les droits humains, l'environnement, l'eau, l'assainissement, culture et communication, migrations, gouvernance économique, gouvernance locale et j'en passe.

Ceci me fait dire que l'ensemble des nœuds problématiques identifiés devraient trouver des débuts de réponses à travers les débats de notre Université.

L'objectif recherché, in finé, est d'apporter notre contribution au développement de notre pays.

Pour conclure mon propos, je dirais simplement que cette problématique majeure qu'est la participation citoyenne, objet de notre thématique centrale, constitue une interrogation cruciale pour parvenir à des politiques partenariales effectives, gage d'atteinte des résultats escomptés pour un développement économique, social et culturel harmonieux. Car en tant qu'organisme d'alerte et de veille, qui est mieux placé que nous autres, acteurs non étatiques, pour porter le débat, afin que des solutions concrètes, allant dans le sens de véritables réponses aux besoins de toutes les parties, soient trouvées.

C'est vous dire, Monsieur le Premier Ministre,

Toute la signification de la tenue d'une si importante rencontre.

Je voudrais vous souhaiter à tous la bienvenue et exprimer au nom de la Plateforme des acteurs non étatiques toute notre gratitude, à tous ceux qui ont cru en nous et contribué à la concrétisation de cet événement.

Votre présence auprès de nous aujourd'hui, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Chef de Délégation, nous va droit au cœur et nous permet de croire que la pérennisation d'un tel événement de partage et de dialogue, pourra être réalité, et qu'ensemble nous pourrions relever les défis de gouvernance et de développement inclusif pour notre pays.

Je remercie particulièrement l'Etat du Sénégal, l'Union européenne et le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France pour le soutien technique et financier.

Je remercie aussi, tous les acteurs non étatiques qui ont répondu à notre invitation et sont venus s'inscrire et ont contribué scientifiquement, techniquement et aussi financièrement à la réussite de cet événement. En effet, les AnE, malgré leurs ressources limitées sont nombreux à avoir apporté également leur contribution financière. Nous avons donc pu également compter sur nos ressources endogènes, et qui ont fait le déplacement depuis de lointaines contrées du Sénégal, et cela est à saluer tout particulièrement.

Je vous remercie de votre aimable attention.



Discours M. Abdou Latif COULIBALY Ministre de la Promotion de la Bonne Gouvernance
Porte parole du Gouvernement
Clôture 2^{ème} édition Université des Acteurs non Etatiques

Cette 2^{ème} édition de l'université des ANE a été marquée par la capitalisation de diverses expériences de participation portant sur des thèmes variés et qui ont été croisées avec des analyses théoriques d'universitaires et de chercheurs venus d'horizons divers

Cette production scientifique a été rendue de fort belle manière par cette mise en scène que nous venons de suivre et qui met en exergue le talent de nos acteurs culturels qui ont un rôle déterminant à jouer dans l'éducation à la citoyenneté et la promotion des valeurs démocratiques et de bonne gouvernance, qui constitue une priorité pour mon département

Les recommandations contenues dans le cahier de recommandations du citoyen ont retenu mon attention et ouvrent d'excellentes perspectives de collaboration entre les acteurs non étatiques et le gouvernement du Sénégal

Il faut donc exploiter les conclusions de votre université, faire un bilan des mécanismes de participation qui ont été mis en œuvre aussi bien au niveau national que local pour avoir une meilleure visibilité sur les mesures à prendre sur le court, moyen et long terme

La participation étant un pilier essentiel de la démocratie et particulièrement de la démocratie locale, nous allons œuvrer, en relation avec le Ministère chargé des Collectivités Locales, pour aller au-delà des réunions d'orientation budgétaire et institutionnaliser un mécanisme de participation qui favorise une appropriation citoyenne des politiques publiques locales et l'exercice d'un contrôle citoyen effectif pour la transparence budgétaire dans les collectivités locales

Au niveau national, nous allons développer des outils et mécanismes qui vont favoriser un accès plus facile des citoyens à l'information sur les politiques publiques et l'exécution budgétaire

Toutes ces actions seront menées dans le cadre d'un partenariat dynamique avec les Acteurs non étatiques sur la base d'un consensus autour d'une démarche fondée sur le respect mutuel et la reconnaissance des institutions.





Discours clôture DE M. Mamadou FAYE Président de la Plateforme AnE

Nous sommes persuadés, que le cadre que propose l'Université des AnE, peut être une source importante d'inspiration pour tous les acteurs, politiques, universitaires, partenaires, acteurs du développement.

Nous remercions également l'Ecole supérieure d'économie appliquée et son Directeur, qui a accepté d'emblée d'accueillir notre Université d'été. Nous souhaitons établir avec cette noble institution de notre pays qui a formé des générations d'acteurs du développement du Sénégal, un partenariat durable, réitérer l'expérience et réfléchir ensemble avec les professeurs et les étudiants, quels types de recherches nous pourrions envisager ensemble pour les prochaines éditions. Nous remercions nos étudiants, qui ont fait un travail remarquable pendant près de 6 mois et se sont donnés nuit et jour pendant ces 4 jours pour que les rapports et les recommandations puissent être produits.

Merci à l'ensemble des panelistes et des modérateurs qui ont animé avec brio nos ateliers.

Mention honorable au président du Comité scientifique et à toute l'équipe de la Plate-forme, le Comité d'organisation, le Coordonnateur de l'Université, le Secrétariat permanent, qui ont fait tout leur possible pour que vive cette deuxième édition de l'Université des AnE.

Merci aux participants, aux exposants, pour votre engagement tout en vous présentant nos excuses pour les manquements. Nous comptons sur vous pour nous faire des recommandations utiles dans les fiches d'évaluation qui ont été distribuées, afin que nous fassions mieux la prochaine fois. Monsieur le Ministre, nous espérons sincèrement que le Cahier des Recommandations du Citoyen que nous vous remettrons solennellement contiendra des informations utiles pour le pays et quelles pourront être prises en compte effectivement par le Gouvernement.

La deuxième Université des AnE a vécu, je vous donne rendez-vous pour la troisième édition.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Mesdames, Messieurs, chers invités, chers participantes et participants

Nous nous retrouvons à la dernière étape de notre 2^{ème} Université des acteurs non étatiques, à l'issue de quatre jours intensifs de réflexion, de partage d'expériences et des débats dans une série d'une trentaine de panels, animés par des experts tant de la société civile, du monde universitaire que de l'Etat.

J'ai pu faire le tour de beaucoup d'ateliers, même si je n'ai pas pu être partout, mais j'ai pu me rendre compte de l'intérêt porté par les participants, des débats passionnés qui ont suivi les présentations des capitalisations d'expériences des AnE et les éclairages théoriques des personnes ressources qui sont venues enrichir nos échanges.

J'ai pu également constater la diversité des exposants dans notre foire des expériences.

Lors de la cérémonie d'ouverture, nous avons été particulièrement honorés par la présidence effective de Monsieur le Premier ministre, accompagné du Ministre de la promotion de la Bonne gouvernance et de la Chef de Délégation de l'Union européenne au Sénégal.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de bien vouloir être notre messenger et transmettre au Premier ministre tous nos remerciements pour sa présence à nos côtés à cette occasion.

Nous tenons à vous remercier également particulièrement, pour avoir accepté de procéder au vernissage de l'exposition des AnE, tout comme nous remercions ici Madame Dominique Dellicour, Chef de Délégation de l'UE.

Malgré les difficultés rencontrées dans l'organisation, ce qui ne pouvait pas manquer tant le défi était grand, nous osons espérer que nous avons pu atteindre nos objectifs et que l'ensemble des acteurs, étatiques comme non étatiques, qui ont partagé avec nous ces 4 journées intensives, sont satisfaits dans l'ensemble.

I. PROBLEMATIQUE, ENJEUX ET DEFIS

L'Université a offert l'opportunité de contribuer à renforcer la qualité de la participation des acteurs non étatiques au politiques publiques et, ce faisant, de consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance dans nos sociétés et institutions. En effet, la capitalisation des expériences et leur revue critique étaient pour permettre de faire un bilan exhaustif et passer en revue des sujets importants liés à la problématique de la participation des AnE aux politiques publiques, dans tous ses contours, en essayant d'apporter des réponses pertinentes aux multiples questions qui se posent : quel est le sens de la participation des ANE aux politiques publiques ? Quelles sont ses modalités et son mode opératoire ? A-t-elle un cadre juridique et institutionnel approprié ? Comment s'assurer de la légitimité des différentes organisations comme représentatives des groupes d'acteurs ? Comment s'assurer que l'on ne crée pas des élites ou des « professionnels » de la participation qui se trouveront peu à peu en déphasage avec les dynamiques réelles ? Quels sont les effets et l'impact de la participation dans le processus de développement économique et social de notre pays ? Qu'en est-il des partenariats ? Sont-ils véritablement équilibrés, productifs et porteurs de valeur ajoutée pour les différentes parties ?

Pour mieux traiter ces questionnements, quatre nœuds problématiques ont soutenu la réflexion : la participation des AnE : écarts entre théorie(s) et réalité(s) ; la participation des AnE : quels résultats ? Quels impacts ? ; La participation des AnE : quel cadre juridique et institutionnel ? et la participation des AnE : quels partenariats ?

1. LA PARTICIPATION DES ANE : ECARTS ENTRE CONCEPTION(S) ET REALITE(S)

Pour beaucoup d'acteurs, la « participation dans les politiques publiques » n'est pas une résultante spontanée de leurs expériences et relations avec les autres parties prenantes, mais celle-ci a plutôt été réfléchi et mise en formule à partir d'un certain « ailleurs ». Il est de notoriété également que la « participation » a été reçue par beaucoup d'acteurs étatiques plus comme une conditionnalité imposée par des partenaires financiers que comme une nécessité imposée par le contexte ou les processus.

Pour des raisons liées aux spécificités des contextes, aux contraintes pesant sur les acteurs en situation, etc., il est fréquent que des dimensions importantes d'un concept ou d'un schéma directeur ne soient pas actualisées au moment de leur mise en pratique. Cela peut déboucher sur des impasses ou, à tout le moins, par un caractère inachevé de l'expérimentation... À l'inverse, les réalités du terrain peuvent se révéler plus riches et plus fertiles que les préconisations théoriques de départ ; néanmoins ces dernières peuvent avoir enfermé les processus planifiés dans des corsets trop étroits.

Il est intéressant d'interroger dans un mouvement croisé les théories à la base de schémas qui encadrent la « participation dans les politiques publiques » et les réalités et apprentissages issus du terrain avec l'espoir de parvenir ainsi à élargir, approfondir ou réinvestir de sens et de pertinence les processus concrets.

2. LA PARTICIPATION DES ANE : QUELS RESULTATS ? QUELS IMPACTS ?

Quel que soit l'aboutissement des discussions autour de la pertinence de la notion de participation ou la fidélité des expérimentations au regard des considérations théoriques, il n'en reste pas moins que de nombreux acteurs se sont investis dans ce domaine afin de trouver des solutions aux problèmes socio-économiques, politiques, environnementaux, etc. qui traversent nos sociétés et institutions.

Au-delà de la rhétorique et de la propension de systèmes à se reproduire, y a-t-il des résultats palpables qui répondent des prétentions et justifications ? Quels sont les effets et changements durables que l'on peut constater en lien avec les initiatives des acteurs non étatiques dans les instances d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques ?

De la revue, l'analyse et l'évaluation des résultats et impacts de ces actions, on peut espérer que soient consolidés leur rôle et place dans les processus en question, de même que l'efficacité de leurs actions. En effet, la claire démonstration des succès et plus-values des acteurs non étatiques devrait rejaillir sur l'accroissement de leur crédibilité et sur une prise de conscience plus forte de la nécessité de les responsabiliser davantage dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. À défaut, les faiblesses identifiées à travers l'analyse critique et autocritique fourniront des balises sûres pour réorienter et accroître la portée de leur action.

3. LA PARTICIPATION DES ANE : QUEL CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ?

Dans plusieurs cas, la participation des citoyens (directement ou à travers leurs organisations) est reconnue comme un droit. Mais la reconnaissance de la nécessité de les associer – à travers leurs organisations – dans les décisions liées aux politiques publiques laisse place à une difficulté réelle et persistante pour organiser cette participation selon des critères satisfaisants.

L'absence de structuration claire et une extrême dispersion des acteurs non étatiques pose problème aux institutions quand il faut s'adresser à des interlocuteurs crédibles et légitimes. L'absence de référence juridique précise ou de mécanismes clairs peut affaiblir le rôle et la place des ANE dans les processus, surtout sur des sujets sensibles. Un cadre juridique et/ou institutionnel trop rigide peut amoindrir le profit à tirer de leur participation. Des schémas ou mécanismes trop sélectifs également, en excluant certaines franges de la population de bénéficier de telles opportunités de participer à la prise de décisions...

Comment faire pour s'assurer de la légitimité de la représentation des différents groupes de citoyens ? Comment structurer cette participation de façon efficace et efficiente ? Comment le faire sans consacrer des groupes d'acteurs (élites ou « clubs ») qui seraient eux-mêmes en déphasage avec les dynamiques réelles ? Comment dégager un cadre juridique et/ou institutionnel pour accompagner la participation des acteurs non étatiques sans en dévoyer le principe ?

4. LA PARTICIPATION DES ANE : QUELS PARTENARIATS ?

La promotion des acteurs non étatiques dans les instances de concertation et de prise de décisions sur les politiques publiques induit la nécessité de bâtir de nouveaux types de relations entre les parties prenantes. D'où le caractère structurant de la notion de partenariat, par exemple dans les Accords de Cotonou, les Accords de partenariat économique (APE) ou les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)...

Mais dans le contexte actuel, pour certains, « le partenariat est comme vidé de son sens ». Du fait du poids des relations (inégalitaires), « on foule au pied les principes élémentaires du partenariat », « la participation des nationaux est biaisée », malgré les proclamations *urbi et orbi* : « on nous impose beaucoup de choses ». Par ailleurs, les gages de succès d'un partenariat sont souvent ignorés ou négligés : les valeurs et l'identité de l'organisation ainsi que les capacités et l'investissement en temps et ressources humaines nécessaires, ou encore le suivi-évaluation des partenariats en tant que tels.

Comment équilibrer un partenariat dans les relations entre familles d'acteurs, dans une réalité où il n'y a jamais égalité de forces ? Le fait de « signer » un protocole ne règle pas tout, bien sûr, car le pouvoir intervient (presque) toujours pour distordre les processus... Comment s'assurer du respect des subsidiarités, du positionnement adéquat de chaque acteur sur ses réelles plus-values ou compétences distinctives ? Au sein des familles d'acteurs elles-mêmes, les membres n'ayant pas toujours les mêmes moyens, quels sont les outils idoines pour s'assurer de la solidarité entre les membres ?

II. DEMARCHE

Dans une telle initiative qui consiste à nourrir la réflexion à partir de l'expérience, la démarche scientifique et la méthodologie sont importantes pour à la fois favoriser la réflexion, l'apprentissage tout en gardant les pieds fermement ancrés dans les réalités sociales, économiques, juridiques, culturelles, environnementales, politiques, etc.

S'évertuant à assurer une articulation la plus cohérente possible entre les réflexions théoriques et expériences concrètes, le Comité scientifique a opté de faire reposer le processus sur une **capitalisation des pratiques** ; aussi, le comité scientifique et les AnE membres des pools de capitalisations se sont démenés pour relever le défi « fou » de capitaliser les actions des A.n.E. sur une quarantaine de sous-thèmes, chacune incluant jusqu'à 8 expériences en moyenne, à décortiquer et synthétiser.

Six (6) **entrées thématiques** ont été retenues par le Comité Scientifique : (1) Participation politique et partenariat (AnE, Etat et Collectivités locales) (2) Droits humains, (3) Environnement, Eau et Assainissement, (4) Culture et Communication, (5) Migrations et (6) Gouvernance économique

Aux synthèses des capitalisations réalisées par un groupe de jeunes étudiants, se sont ajoutées des **communications** critiques, interpellatives et constructives de la part d'une trentaine de panelistes (experts venant de l'administration, des ONG, de l'Université, des partenaires techniques et financiers, etc.)

Le corpus recueilli permettra d'alimenter une réflexion critique constructive sur quatre **axes problématiques**:

1. La participation des AnE : écarts entre conception(s) et réalité(s)
2. La participation des AnE : quels résultats ? Quels impacts ?
3. La participation des AnE : Quel cadre juridique et institutionnel ?
4. La participation des AnE : quels partenariats ?

La **stratégie globale d'animation** s'est articulée autour de séances plénières, de travaux en ateliers et d'exposition des pratiques visant respectivement à étayer les démonstrations, les discussions, les échanges d'expériences et les bonnes pratiques.

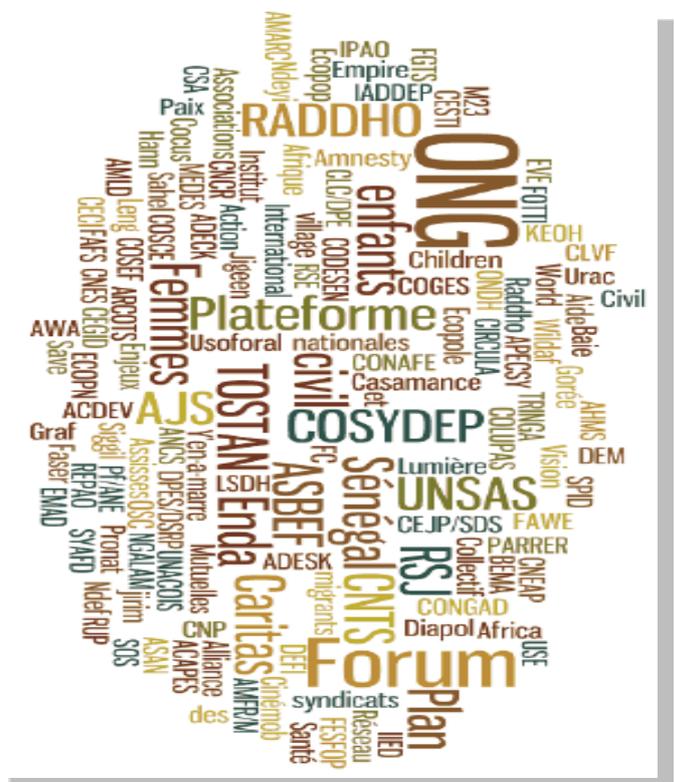
Ces journées ont été conçues et déroulées comme un forum de partage d'expériences entre acteurs non étatiques mais aussi avec les acteurs étatiques, les collectivités locales, les chercheurs et universitaires. Cette méthodologie a été appréciée par les partenaires¹ dans la

mesure où elle a permis de déboucher sur des constats partagés et une alliance entre acteurs concernés pour accompagner les processus de réforme nécessaires dans quelques secteurs clés du développement et pour renforcer la cohésion sociale.

Autour de chaque entrée thématique, il a été constitué un « pool de capitalisation » qui regroupe les porteurs d'expériences sélectionnées et des membres du Comité scientifique (dont un point focal).

À chaque entrée thématique correspondent des sous thèmes ; pour chacun d'eux, le comité a identifié un certain nombre d'expériences qu'il estime riches en informations, bonnes pratiques et leçons concernant la participation des acteurs non étatiques.

Les capitalisations ont été importantes pour s'assurer que le processus de l'Université se nourrisse à partir des vécus concrets.



¹ Cf. Discours de Madame Dominique Dellicour. Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Sénégal. Ouverture officielle de la deuxième

Université des Acteurs non Etatiques. 28 mai 2013. Dakar, Ecole Supérieure d'Economie Appliquée (ex ENEA)

II. LEÇONS TIREES

Si l'intitulé du thème de l'Université était volontairement provocateur, c'est plutôt la réflexion, le retour critique sur nos expériences que nous cherchions à provoquer. Notre intention, concernant la participation dans les politiques publiques ou dans les champs plus spécifiques de la coopération internationale au développement, n'est pas de « *jeter le bébé avec l'eau du bain* », de rester dans une position victimaire ou accusatrice, ou de nier l'apport des uns et des autres. Il s'agit d'aller au-delà des préjugés, des jugements faciles sur la coopération, le développement ou la participation politique ou encore sur les acteurs qui interviennent dans ces domaines... Il s'agit d'examiner lucidement les situations pour vérifier l'accord et la concordance entre nos dires et nos faits, afin d'améliorer nos pratiques et de mieux gérer nos relations...

Au sortir des travaux, nous avons pu tirer les leçons de l'expérience et, allant au-delà du questionnement initial, **dégagé les conditions par lesquelles la participation des AnE dans les politiques publiques peut constituer un nouveau paradigme permettant une meilleure pertinence, appropriation, équité et efficacité de ces politiques publiques :**

1. S'il n'est pas un phénomène nouveau, une **tendance générale à l'élargissement de l'échelle ou des champs de la participation** a pu être observée ces dernières décennies. La question de **la participation dans les politiques publiques inclut des nouveautés et conditions particulières** dans le champ plus global de la participation, qu'il importe de bien cerner, afin que les AnE répondent aux défis subséquents avec qualité, efficacité, responsabilité et performances.
2. Il importe de **valoriser nos propres références en la matière** (religieuses, historiques, politiques, etc.) parce qu'elles sont d'une grande pertinence mais aussi parce qu'elles permettent d'enraciner la culture de la participation et de la responsabilité individuelle et collective dans le tissu social même.
3. La participation n'est pas une concession du Prince aux sujets mais plutôt **un devoir pour chaque citoyen pour fonder une démocratie réelle et non formelle.**
4. La participation devrait être vue surtout comme **une opportunité à saisir par le gouvernant** pour mobiliser les acteurs dans les chantiers nationaux prioritaires, assurer l'adhésion et l'appropriation des processus par une masse critique d'acteurs, etc.
5. Il est urgent de **consolider une approche fondée sur les droits**, considérant notamment :
 - ⇒ l'obligation et de la responsabilité juridiques et morales de l'État et de ses institutions pour répondre aux besoins fondamentaux des populations,
 - ⇒ les populations sont sujets de droits, c'est-à-dire sont détenteurs de droits, et ne sont pas des objets de considérations philanthropiques,
 - ⇒ les interventions de caractère philanthropique, utiles en elles-mêmes, sont insuffisantes du point de vue des droits de l'homme.

III. RECOMMANDATIONS A L'ETAT DU SENEGAL

A. MIGRATIONS, DIASPORA ET DEVELOPPEMENT

❖ Recommandations à court terme

- ✓ Promouvoir un environnement institutionnel favorable afin d'impulser un mouvement d'ensemble pour l'élaboration d'une véritable politique migratoire au Sénégal.
- ✓ Ratifier les conventions internationales : Convention 97 et 143 de l'OIT ainsi que les droits socio économiques afin de faire bénéficier aux migrants du maximum de protection.
- ✓ Faciliter l'accès au foncier aux migrants dans leur territoire d'origine pour le développement de l'agriculture.
- ✓ Insister sur les investissements pérennes des migrants en phase avec les OMD.
- ✓ Développer des cellules de communication avec les sénégalais de l'extérieur pour les orienter et informer et orienter les migrants vers les secteurs productifs.
- ✓ Former et/ou sensibiliser les consuls sur la gestion de la migration.
- ✓ Veiller à l'application des lois nationales et sous régionales sur l'exploitation des enfants.
- ✓ Accorder une attention particulière aux migrations intra-africaines et à la dynamique ouest africaine autour de la CEDEAO et veiller au respect des droits des migrants et réfugiés accueillis au Sénégal

❖ Recommandations à moyen terme

- ✓ Développer une vision partagée et une politique migratoire pertinente et cohérente, sur la base du partenariat fécond Etat/AnE.
- ✓ Promouvoir l'éducation financière des migrants et de leur famille.
- ✓ Créer un cadre juridique et institutionnel propice à l'investissement.
- ✓ promouvoir le travail décent surtout dans les régions frontalières du Sénégal surtout pour les couches vulnérables.
- ✓ Renforcer et valoriser le rôle des diasporas africaines dans le renforcement des capacités institutionnelles du continent africain à travers la mobilité des ressources humaines, intellectuelles et financières.

❖ Recommandations à long terme

- ✓ Développer une intégration des collectivités territoriales à travers la CEDEAO pour une prise en charge concerté du phénomène de la migration des mineurs.
- ✓ Développer le monde rural pour palier au phénomène de la migration des mineurs en contribuant à la réduction du niveau de pauvreté des populations acteurs et victimes.
- ✓ Prendre en compte les dimensions protection et sécurité des migrants dans le contexte de crises sociales, économiques et politiques au sein des pays de transit et d'accueil.



B. DROITS HUMAINS

Concernant l'accès à la justice

- ✓ Le fonctionnement de la justice doit être mis en adéquation avec ses nouvelles missions de régulation sociale, économique et politique (au-delà des dimensions punitives et de réparations des torts).
- ✓ Nécessité de définir une vision de la justice partagée par les parties prenantes acteurs et usagers.
- ✓ Impliquer les AnE dans le programme d'appui au projet sectoriel justice (P S J), augmenter les ressources de l'assistance judiciaire
- ✓ Développer une synergie des actions allant dans le sens d'une meilleure collaboration de l'Etat avec l'ordre des avocats (interface incontournable pour l'accès à la justice) et avec les magistrats, dans le cadre du programme d'appui au Projet Sectoriel Justice

Concernant l'accès à la santé

- ✓ Définir des normes et standards pour une prise en charge de la dimension culturelle de l'accès (accueil, orientation, installation, alimentation, prise en compte des accompagnants)
- ✓ Mieux prendre en compte les groupes vulnérables (familles pauvres, handicapés, malades du SIDA, du diabète, de la drépanocytose, malades de divers cancer etc.) pour un accès équitable
- ✓ Muter certains centres de référence en hôpitaux de niveau 1, créer des CHU régionaux, créer des hôpitaux pour enfants pour un accès massif des populations
- ✓ Régler les questions financières avec l'Etat et les collectivités locales
- ✓ Développer le partenariat avec les praticiens et le partenariat public-privé.

Concernant l'accès à la terre (foncier)

- ✓ Faire un audit foncier avant d'étamer une réforme foncière,
- ✓ Réparer les dommages subits par les populations,
- ✓ Associer les organisations de la société civile et les organisations –paysannes dans le processus de réforme foncière,
- ✓ Elaborer une réforme foncière qui sécurise le droit des populations dans les respects des valeurs sociales,
- ✓ Faire un moratoire sur l'attribution des terres à grande échelle.

Concernant l'accès à une éducation (inclusive) de qualité, sans discrimination aucune

- ✓ Assurer ou soutenir la sensibilisation et la formations de plusieurs acteurs : parlementaires, journalistes, élus locaux, inspecteurs, personnels enseignants, OSC, etc.
- ✓ Prendre en charge l'inclusion dans la dernière lettre de politique dans le secteur de l'éducation
- ✓ Signer le décret d'application de la loi d'orientation sociale
- ✓ Nommer une personne en charge de l'éducation inclusive au ministère de l'éducation nationale
- ✓ Inciter à la création d'écoles et de classes inclusives

Concernant la lutte contre les violences et abus sur les enfants (mendicité)

- ✓ Mettre en place un nouveau cadre juridique et institutionnel
- ✓ Définir de façon plus opératoire la mendicité
- ✓ Procéder à la capitalisation des initiatives dans toutes les localités
- ✓ Piloter de façon cohérente toutes les actions concernant la question de la mendicité. L'Etat se doit d'organiser la solidarité par la création d'une fondation.
- ✓ Renforcer son action en faveur des talibés et daara par la création d'une agence pour les daaras qui sera chargée de mettre en œuvre une politique clairement définie.

Concernant la lutte contre les violences et abus sur les enfants (mendicité)

- ✓ Assurer la formation des forces de défenses et de sécurités et aux auxiliaires de justice,
- ✓ Réformer le code de procédure pénale et le code pénal de façon à mieux prendre en charge la dimension genre et renforcer la protection juridique des femmes contre les violences
- ✓ Donner le droit aux organisations civiles d'ester en justice
- ✓ Promouvoir l'assistance judiciaire des femmes victimes de violences.
- ✓ Promouvoir l'éducation des droits humains et la citoyenneté à l'école.

C. ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT

Concernant la gestion intégrée des ressources en eau

- ✓ Renforcer la coopération entre les pays bénéficiaires des projets et programmes de GIRE et les partenaires techniques et financiers ;
- ✓ Améliorer la coordination entre les organes chargés de la mise en œuvre des projets et programmes initiés aux niveaux tant national, régional qu'international avec les AnE ;
- ✓ Appui des AnE afin de pouvoir jouer leur rôle
- ✓ Implication des populations dans l'élaboration des politiques liées à l'eau
- ✓ Révision du code de l'eau

Concernant la participation communautaire dans la gestion des mines

- ✓ mettre en place une commission mixte regroupant le secteur privé, la société civile et le monde universitaire autour des représentants du gouvernement afin de mettre en œuvre rapidement les mécanismes de gouvernance participative des ressources minières au grand bénéfice de toutes les populations.
- ✓ Une plus grande sécurisation dans l'exploitation mais aussi sécurité de des populations environnantes
- ✓ Lutter contre la dégradation des mœurs devenue de plus en plus alarmante.

Concernant la gestion intégrée des ressources et le développement durable

- ✓ favoriser la production du bio charbon comme source d'énergie domestique (cuisine, éclairage, ...) cela permet de stopper la déforestation
- ✓ promouvoir l'intégration de l'éducation environnementale dans le système national
- ✓ assurer la révision du code forestier et de la chasse
- ✓ avec la taxe environnementale, créer un « Fonds Vert », pour ainsi capter des ressources et assurer le financement de projets d'envergure sur l'environnement
- ✓ .

- ✓ Développer des alternatives dans la production d'énergie (méthane par exemple) ; Par contre ces types de projets devront être nécessairement précédés d'études d'impact environnemental et sanitaire sérieusement menées

Concernant la participation communautaire dans la gestion durable de l'environnement

- ✓ Promouvoir une exploitation basée sur un inventaire précis des ressources et une fixation consensuelle des seuils de tolérances ;
- ✓ Assurer la promotion de l'assurance qualité dans tous les domaines d'activités pour d'une part rendre compétitive les productions locales et d'autres part fiabiliser les systèmes locaux de gouvernance ;
- ✓ Développer une incitation à la mise en place de filières économiques alternatives
- ✓ Assurer l'éducation au développement durable du citoyen qui tout au long de sa vie doit être un élément moteur des changements requis ;

Concernant la gestion des inondations

- ✓ Doter les communautés organisées de plus de moyens pour assurer le relais de l'Etat
- ✓ Faire des études pour la réhabilitation des zones inondées
- ✓ Prendre les mesures idoines pour déloger et recaser les populations sinistrées
- ✓ Faire des études de classification des zones « non aedificandi » (non édifiables) à libérer par les populations (zones de la régénération naturelle)

De façon transversale (environnement)

- ✓ mettre en place une commission mixte regroupant le secteur privé, la société civile et le monde universitaire autour des représentants du gouvernement afin de mettre en œuvre rapidement les mécanismes de gouvernance participative pour une gestion durable de l'environnement au grand bénéfice de toutes les populations.

D. GOUVERNANCE ECONOMIQUE

Concernant l'Economie informelle

- ✓ Impliquer tous les acteurs dans les prises de décisions en évitant les processus décisionnels unilatéraux sans consultations préalables des acteurs parties prenantes,
- ✓ Assouplir les lourdeurs administratives,
- ✓ Instaurer et améliorer le partenariat public-privé-AnE
- ✓ Promouvoir une approche participative dans l'élaboration du code des impôts avec l'implication des AnE.

Corruption dans la chaîne socio-économique

- ✓ Promouvoir la mise en place de processus budgétaire ouverts et une gouvernance participative,
- ✓ Rendre efficace la surveillance parlementaire par un contrôle plus renforcé de l'action gouvernementale par le législatif
- ✓ Favoriser l'accès à l'information publique (ex : directive de l'UEMOA relative à l'accès à l'information publique qui tarde à être votée comme loi par l'Assemblée Nationale.

Concernant la participation sociale et citoyenne

- ✓ Faciliter le dialogue politico-social avec les ANE;
- ✓ Institutionnaliser la participation des ANE à l'engagement citoyen;
- ✓ Impliquer les ANE dans la mise en œuvre des accords de Cotonou
- ✓ Favoriser le Partenariat Public Privé dans l'engagement citoyen

Concernant le travail et emploi décent

- ✓ Être plus regardant sur la représentativité des syndicats pour un dialogue social plus crédible
- ✓ Manifester plus de volonté politique dans la promotion de l'emploi décent
- ✓ Le respect de la réglementation en vigueur pour ce secteur
- ✓ Organiser des élections de représentativité des syndicats d'enseignants pour un dialogue social plus crédible
- ✓ Piloter un recensement dans le secteur de l'emploi pour plus de visibilité sur les statistiques et le taux de chômage
- ✓ Renforcer l'extension de la protection sociale »

E. CULTURE ET COMMUNICATION

Concernant la participation des AnE dans la valorisation du patrimoine et de la diversité culturelle

- ✓ Légaliser l'exercice du savoir thérapeutique endogène comme composante du système national de santé.
- ✓ Créer un Musée National et des centres régionaux de documentation et de collecte des Arts et Savoir-faire traditionnels qui pourrait être mis en ligne sur internet.
- ✓ Reprise et parachèvement des études et projets suivants :
 - Etude pour l'actualisation de l'environnement juridique et fiscal du secteur culturel ;
 - diagnostic sur le développement des ressources humaines du secteur culturel ;
 - Etude pour la définition du statut de l'artiste et de la protection sociale des artistes.

Concernant la propriété intellectuelle et la professionnalisation des acteurs

- ✓ Recenser et soutenir les organisations professionnelles et les Institutions à même de mettre en place un programme de formation continue, de renforcement des capacités et d'insertion professionnelle fondé sur des analyses des besoins locaux
- ✓ Veiller à ce que les entreprises de presse et tous utilisateurs d'œuvres s'acquittent des paiements de droits d'auteur auprès du BSDA

Concernant la participation des AnE dans la promotion de l'audiovisuel

- ✓ Evaluer les capacités régulatrices et les perspectives d'évolution des mécanismes de régulation (mandat, composition, modalités d'organisation et de fonctionnement, etc.);
- ✓ Fournir un appui à la réhabilitation, à la modernisation et à la réouverture de salles de cinéma au Sénégal ;
- ✓ Veiller à la conservation et la valorisation des archives cinématographiques et audiovisuelles ;

F. PARTICIPATION POLITIQUE DES AnE ET PARTENARIATS

Concernant le contrôle citoyen de l'action publique et les dynamiques citoyennes dans la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit

- ✓ agir sur l'environnement juridique et institutionnel afin d'aménager des mécanismes de contrôle et renforcer les capacités en subvention et analyse des politiques publiques,
- ✓ Favoriser les consultations citoyennes au niveau des collectivités locales (forums).

Concernant la participation des AnE dans le processus électoral

- ✓ Harmoniser et rationaliser les stratégies d'interventions,
- ✓ Mutualiser et rationaliser les moyens reçus pour plus d'efficacité et d'efficience dans l'intervention au niveau du processus électoral,
- ✓ Renforcer les capacités des OSC sur toutes les opérations du processus,
- ✓ évaluer l'impact par une enquête concernant les opérations électorales notamment lors de la révision des listes électorales,
- ✓ Promouvoir la culture de l'état civil,
- ✓ Introduire également des aspects comme le bulletin unique qui est un élément essentiel tant par souci d'économie et de rapidité.

Concernant la gouvernance démocratique et la participation dans les collectivités locales

- ✓ institutionnaliser un mécanisme de participation citoyenne dans le code des collectivités locales en s'appuyant sur la capitalisation des expériences positives,
- ✓ définir de manière participative et consensuelle des indicateurs de performance des collectivités locales en matière de gouvernance participative en s'inspirant des expériences positives,
- ✓ intégrer dans les critères d'attribution du Fonds d'Équipement des Collectivités Locales et Fonds de

Dotation de la Décentralisation, le niveau de gouvernance participative des collectivités locales,

- ✓ procéder à des évaluations périodiques de la gouvernance participative des collectivités locales,
- ✓ Partager ces évaluations.

Concernant la consolidation de la Paix et de la sécurité :

- ✓ Favoriser l'implication constructive des pays riverains, des partenaires et des Bailleurs,
- ✓ Assurer un Dialogue direct et discret avec le MFDC,
- ✓ Lancer le processus de territorialisation du développement,
- ✓ Investir significativement en Casamance afin de contribuer à faire disparaître les frustrations.
- ✓ Participer au désenclavement des régions périphériques,
- ✓ Favoriser la Culture de bon voisinage à cultiver entre les peuples des pays voisins,
- ✓ Impliquer les femmes dans le processus de résolution de la paix (Kabonketor, femmes du bois sacré...),
- ✓ Promouvoir une démarche participative dans la recherche de la paix en combinant mécanismes institutionnels modernes et traditionnels et en ayant recours aux langues nationales,
- ✓ Renforcer l'éducation à la paix dans le système formel, non formel et informel en ayant recours aux langues nationales,
- ✓ Développer une politique de prévention des conflits dans les zones sensibles (gestion minière, foncière, forestière, touristique etc.).

Concernant la participation des syndicats aux politiques publiques :

- ✓ L'Etat est appelée à se prononcer sur le plan stratégique du CNDS et à appuyer toutes les structures de médiation sociale. Il devrait mieux associer les syndicats dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques.

IV. RECOMMANDATIONS AUX COLLECTIVITES LOCALES

A. MIGRATIONS, DIASPORA ET DEVELOPPEMENT

- ✓ Faciliter l'accès au foncier aux migrants dans leur territoire d'origine pour le développement de l'agriculture.
- ✓ faire de la migration un domaine des politiques publiques locales et un outil d'appui aux progrès économiques des zones de forte migration.
- ✓ Orienter les migrants vers les secteurs productifs.
- ✓ Création de conditions de lutte contre les phénomènes migratoires (développement des AGR et de plan de formation dans les zones de départ)
- ✓ Promouvoir une meilleure structuration des collectifs des migrants au plan communautaire.
- ✓ Doter les migrants de retour de réelles capacités techniques et professionnelles afin de susciter l'entrepreneuriat.
- ✓ Développer une intégration des collectivités territoriales à travers la CEDEAO pour une prise en charge concertée du phénomène de la migration des mineurs.

B. DROITS HUMAINS

- ✓ Démocratiser l'accès au droit en sensibilisant au mieux les populations,
- ✓ Appuyer la formation et le renforcement de capacité des acteurs
- ✓ Encourager la création des boutiques de droit
- ✓ Définir des politiques et stratégies dans le sens d'éradiquer la mendicité.
- ✓ Sensibiliser les femmes sur la nécessité d'exiger le respect de leur corps et de leur âme,
- ✓ Sensibilisation des hommes sur les effets néfastes des violences et sur les droits humains des femmes
- ✓ Encourager une culture des droits de l'homme au Sénégal

C. ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT

- ✓ Lutter contre la dégradation des mœurs devenue de plus en plus alarmante.
- ✓ Développer des programmes d'agroforesterie au service des communautés locales

D. GOUVERNANCE ECONOMIQUE

- ✓ Promouvoir une gouvernance locale plus participative, de processus budgétaires ouverts et d'un meilleur accès à l'information publique,
- ✓ Accompagner les AnE et mettre en place des cadres de concertations permanentes avec les acteurs locaux,

E. CULTURE ET COMMUNICATION

- ✓ Soutenir la relance des journées culturelles et autres projets en voie de disparition.
- ✓ Soutenir la politique de réactualisation des radios communautaires,
- ✓ Soutenir le plan de développement des acteurs culturelles

F. PARTICIPATION POLITIQUE DES AnE ET PARTENARIATS

- ✓ Contribuer à définir de manière participative et consensuelle des indicateurs de performance des collectivités locales en matière de gouvernance participative en s'inspirant des expériences positives,
- ✓ procéder à des évaluations périodiques de la gouvernance participative des collectivités locales et les partager.
- ✓ Sensibilisation au respect des identités culturelles et intégration aux actions d'envergure nationale.
- ✓ Renforcer leur coopération avec les organisations syndicales.

V. RECOMMANDATIONS AUX ACTEURS NON ETATIQUES

A. MIGRATIONS, DIASPORA ET DEVELOPPEMENT

- ✓ Pousser le gouvernement à ratifier les conventions internationales : Convention 97 et 148.
- ✓ Accorder une attention particulière sur la question des migrants en rétention par l'Etat en mettant à leur disposition d'un pôle d'avocat pour assurer la défense de leurs droits.
- ✓ Utiliser tous les canaux d'informations, les radios communautaires notamment, pour faire diffuser des messages et programmes de sensibilisation à la base.
- ✓ Mettre en place un observatoire de la migration Etat / AnE.
- ✓ Mettre en place un cadre de partenariat entre chercheurs universitaires, ONG et OCB.
- ✓ Doter les migrants de retour de réelles capacités techniques et professionnelles afin de susciter l'entrepreneuriat.
- ✓ Promouvoir l'éducation financière des migrants et de leur famille.
- ✓ Renforcer les compétences et capacités des acteurs à participer aux évaluations des politiques publiques.
- ✓ s'engager sincèrement pour prendre en charge le phénomène de la mendicité.
- ✓ Favoriser une alliance avec les ONG du Nord et du Sud et les organisations syndicales par rapport à un agenda commun de mobilisation.

B. DROITS HUMAINS

Concernant l'accès à la justice

- ✓ Garder et élargir le cadre participatif de l'accès au droit et à la justice
- ✓ Elargir la synergie d'actions pour l'émancipation des citoyens par rapports à leur droit
- ✓ Construire ou consolider le partenariat avec l'Etat, le barreau et l'Union des magistrats pour un meilleur accès au droit et à la justice.

Concernant l'accès à la terre (foncier)

- ✓ Aider à définir les politiques les plus efficaces,
- ✓ S'impliquer inclusivement dans le processus de la réforme foncière.

Concernant l'accès à une éducation (inclusive) de qualité, sans discrimination aucune

- ✓ Renforcer la lutte pour une éducation inclusive sur la totalité du territoire
- ✓ Conjuguer les efforts et encourager une synergie dans les actions.

Concernant la lutte contre les violences et abus sur les enfants (mendicité)

- ✓ Valoriser les expériences des AnE. Et ce faisant, il sera nécessaire d'opérer des ruptures de paradigme qui aligne les interventions étatiques sur les modèles promus par les AnE, promouvoir une administration au service des citoyens et fonder les politiques sur un Etat de droit.
- ✓ Amener les promoteurs des daaras et de la mendicité à participer de manière significative à la construction du sous système éducatif sénégalais prenant en compte l'enseignement coranique et surtout à contribuer à l'éradication de la mendicité et aller dans le sens de revoir la loi après un processus de concertation pouvant garantir des solutions durables.

Concernant la lutte contre les violences contre les femmes

- ✓ Aider à définir des politiques plus efficaces concernant les violences faites aux filles et aux femmes.
- ✓ Travailler dans la mise en œuvre des statistiques,
- ✓ Adopter une méthodologie dans la lutte contre ces violences
- ✓ Encourager la synergie malgré la diversité des acteurs



C. ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT

Concernant la gestion intégrée des ressources en eau

- ✓ Renforcer les capacités des AnE dans la mise en œuvre des projets et programmes de GIRE, ainsi que dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation de leurs activités en la matière,
- ✓ Organisation des AnE afin de pouvoir faire des contres expertises dans le contrôle de la qualité de l'eau.

Concernant la participation communautaire dans la gestion des mines

- ✓ s'intéresser au processus en cours d'élaboration de la politique minière qui sera suivi de la révision du code minier.
- ✓ se battre pour l'application effective des exigences liées au processus de l'ITIE
- ✓ aménager une participation de qualité des acteurs non étatiques concertée engageant des mandataires ayant, un tant soit peu, une expérience pratique des questions minières pour défendre entre autres une

exploitation minière responsable, transparente et équitable.

Concernant la gestion intégrée des ressources et le développement durable

- ✓ Harmoniser les actions des ANE sur le terrain, afin d'éviter les chevauchements et pour créer des synergies d'action
- ✓ influencer sur les politiques gouvernementales de sortes à instaurer des principes tels que celui du « Pollueur Payeur », pour la mise en place d'un « Fond vert », avec en particulier l'instauration d'une taxe environnementale

Concernant la participation communautaire dans la gestion durable de l'environnement

- ✓ Travailler en direction de l'autonomisation des communautés locales

D. GOUVERNANCE ECONOMIQUE

- ✓ Redynamisation et animation des échanges au sein de la plateforme entre les différents groupes thématiques
- ✓ Promotion des procédures de surveillance par les pairs et de la démocratie interne
- ✓ Plus grande implication dans le dialogue et la recherche de solutions durables aux préoccupations des populations.
- ✓ Renforcement du rôle de veille et de contrôle citoyens.

E. CULTURE ET COMMUNICATION

- ✓ Contribuer à renforcer la vie culturelle et scientifique en Langues et cultures endogènes et impliquer les Détenteurs des Savoirs Endogènes dans les Stratégies de Développement social
- ✓ Promouvoir l'Organisation annuelle, d'un festival National des patrimoines traditionnels.
- ✓ Mener des campagnes de sensibilisation sur le droit de propriété.
- ✓ Mettre en place la FODIC (Fondation pour le développement des industries culturelles) en tant que moyen de coordination des actions issues des orientations stratégiques retenues et des objectifs sectoriels validés. La FODIC recevrait et gérerait toutes

les contributions nationales, hors budget de l'Etat, au développement des initiatives culturelles.

- ✓ Renforcer des capacités des membres sur les thématiques de la décentralisation et de la bonne gouvernance et le contrôle citoyen de l'action publique
- ✓ Créer une plate forme d'échange d'informations et de productions radiophoniques
- ✓ Travailler pour la matérialisation du réseau des Fédérations des radios communautaires de l'espace de la CEDEAO (UFRAC/ CDEAO) et Appuyer au Réseau des femmes des radios communautaires (RIF/Sénégal)

F. PARTICIPATION POLITIQUE DES AnE ET PARTENARIATS

Concernant le contrôle citoyen et la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit

- ✓ Renforcer leurs capacités en appuyant les OSC et les institutions indépendantes à développer des capacités en matière d'analyse et d'évaluation des politiques publiques,
- ✓ mener un plaidoyer pour la mise en place de lois sur les litiges d'intérêt,

- ✓ Mettre en place des plateformes pour travailler sur des aspects précis, sur la culture de la paix (cousinage à plaisanterie, médiation traditionnelle etc.),
- ✓ valoriser les radios qui travaillent sur des questions intéressant les populations.

Concernant la participation des AnE dans le processus électoral



- ✓ mutualiser les ressources et harmoniser les démarches, en objectivant les positionnements selon les compétences distinctives des organisations
- ✓ Développer des partenariats structurant et des agendas communs
- ✓ Promouvoir l'adoption du bulletin unique par souci d'économie, de transparence et de rapidité
- ✓ Promouvoir une démarche participative dans la recherche de la paix en combinant mécanismes institutionnels modernes et traditionnels et en ayant recours aux langues nationales,
- ✓ Favoriser la Culture de bon voisinage à cultiver entre les peuples des pays voisins,
- ✓ Participer au désenclavement des régions périphériques.

Concernant la consolidation de la Paix et de la sécurité :

- ✓ Se mettre en réseau pour capitaliser les expériences sur le processus de paix, mettre en cohérence les politiques locales de développement et la gouvernance participative, poursuivre les mêmes objectifs de promotion de la paix et de la sécurité au niveau des communautés de bases,
- ✓ S'inspirer de nos traditions culturelles pour mieux impliquer les acteurs dans leurs diversités.

Concernant la participation des syndicats aux politiques publiques :

- ✓ Avancer dans la voie de l'unité,
- ✓ Promouvoir une démocratie interne,
- ✓ Assurer la formation continue des militants et sympathisants.

II. RECOMMANDATIONS AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

A. MIGRATIONS, DIASPORA ET DEVELOPPEMENT

- ✓ Renforcer l'appui des partenaires au développement pour la création d'emploi en continuité dans actions de sensibilisation des jeunes potentiels candidats à la migration.

B. DROITS HUMAINS

- ✓ Redéfinir le rôle de la composante « Appui aux AnE » pour favoriser une synergie avec la composante « Gouvernance judiciaire » (UE),
- ✓ Appuyer la capacitation des AnE,
- ✓ Soutenir la capacitation des AnE,
- ✓ Développer des modèles adaptés d'ouvrier agricole, en concertation avec les populations.
- ✓ Soutenir les efforts de l'Etat et des AnE,
- ✓ Les partenaires au développement devront exiger de l'Etat la définition d'une politique claire, cohérente et participative sur la question de l'éradication de la mendicité.

C. ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT

- ✓ Fournir des moyens adéquats aux AnE afin de leur permettant de s'acquitter efficacement de leurs missions,
- ✓ Capacitation des AnE avec un encadrement constitué de juriste et d'experts,
- ✓ Favoriser une synergie des actions des AnE,
- ✓ Développer des programmes d'agroforesterie au service des communautés locales,
- ✓ Assurer un appui au développement des initiatives des communautés dont les économies sont fondamentalement tributaires de la productivité des écosystèmes marins et qui en cas de pénuries n'ont point d'alternatives,

D. GOUVERNANCE ECONOMIQUE

- ✓ Alléger les exigences des modes de financement aux réalités locales,
- ✓ Accompagner les AnE dans la réalisation de leurs différentes missions,
- ✓ Amélioration des processus de renforcement des capacités des AnE,
- ✓ Renforcement de l'appui technique et financier des AnE,
- ✓ Accompagnement des AnE dans la réalisation de leur mission,
- ✓ Renforcement la visibilité des AnE au niveau médiatique pour légitimer et mieux faire connaître le concept d'AnE,
- ✓ Pour les partenaires techniques et financiers (PTF) continuer à accompagner le secteur informel à l'image de la GIZ pour la vulgarisation de la réforme fiscale par les acteurs.

E. PARTICIPATION POLITIQUE DES AnE ET PARTENARIATS

- ✓ Contribuer au rapprochement des protagonistes,
- ✓ Appui à la relance des activités socio culturelles économiques en Casamance,
- ✓ Participer au désenclavement des régions périphériques,
- ✓ Consolider le rôle positif des AnE dans la construction de la Paix et dans la prévention/gestion des conflits à tous niveaux, en particulier dans les zones transfrontalières,
- ✓ Inciter l'Etat a développé une politique de prévention des conflits dans les zones sensibles (gestion minière, foncière, forestière, touristique etc.),
- ✓ Renforcer leur coopération avec les organisations syndicales.

III. PERSPECTIVES POUR LA PLATEFORME DES AnE

1. Assurer le suivi et la mise en pratique des recommandations de l'Université

2. Œuvrer, en relation avec les Pouvoirs publics, pour aller au-delà des réunions d'orientation budgétaire et institutionnaliser un mécanisme de participation qui favorise une appropriation citoyenne des politiques publiques locales et l'exercice d'un contrôle citoyen effectif pour la transparence budgétaire dans les collectivités locales

3. Développer des outils et mécanismes qui vont favoriser un accès plus facile des citoyens à l'information sur les politiques publiques et l'exécution budgétaire

4. Poursuivre la capitalisation des expériences des acteurs non étatiques et le dialogue sur les politiques publiques au niveau régional par l'organisation d'universités au niveau de chaque région, en vue de la prochaine université au niveau national.

5. Dans la même logique d'approfondissement de la participation des AnE aux politiques publiques, il serait utile d'analyser davantage les **conditions requises pour aboutir à de changements réels** en matière de gouvernance. Ainsi, les parties prenantes devraient approfondir la réflexion sur un nombre de questions importantes qui ont surgi pendant la 2^e édition de l'université :

- s'accorde-t-on suffisamment sur le contenu de la notion et le mode opératoire de la « Participation » ?
- comment distinguer les différentes dimensions et modalités de la participation ?
- comment dépasser les approches normatives et ancrer la participation comme mode d'action citoyenne dans les réalités locales ?
- comment articuler participation et lutte contre la pauvreté, y compris la fourniture de services de base ?
- comment faire remonter les expériences positives en matière de dialogue du niveau local au niveau national ?
- comment mesurer les progrès en matière de participation des AnE aux politiques publiques comme bonne pratiques de gouvernance ?
- comment appuyer des initiatives de participation novatrices pour transformer les en « processus » de changement ?
- comment renforcer les capacités des AnE pour accompagner leur « développement institutionnel » ?
- comment faciliter l'encrage et le fonctionnement de plate-forme pour approfondir la participation des AnE (structuration, division de rôles, décentralisation, visibilité...)
- comment promouvoir de nouvelles relations entre Etat, collectivités locales et AnE pour soutenir l'institutionnalisation de la démarche participative dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

6. Renforcer le cadre institutionnel de participation des AnE, notamment dans les secteurs de la justice, des migrations, lutte contre la mendicité, gouvernance environnementale.

7. Améliorer la coordination entre les organes chargés de la mise en œuvre des projets et programmes initiés aux niveaux tant national, régional qu'international avec les AnE.

8. Fournir des moyens adéquats aux AnE afin de leur permettant de s'acquitter efficacement de leurs missions.



9. Renforcer la présence des AnE, y compris celle des femmes et des jeunes dans les processus de participation et de prise de décisions.